

Avenant n°1 à la convention d'objectifs

Entre

la Communauté d'Agglomération

« Provence Alpes Agglomération (PAA) »

Et

L'Office de Tourisme Provence Alpes Digne les Bains

Entre

La communauté d'agglomération Provence-Alpes-Agglomération (PAA), représentée par sa présidente en exercice, Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, dûment habilitée par délibération du 10 avril 2019,

Et

L'Office de Tourisme de Provence Alpes Digne-les-Bains, représenté par son président, Bernard TEYSSIER,

Préambule :

En date du 10 avril 2018, une convention d'objectifs a été signée entre PAA et l'Office de Tourisme pour les années 2018 à 2020.

Le montant de la subvention annuelle doit être révisé pour 2019.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : L'article 5 de la convention du 10 avril 2018, est complété ainsi :

Pour l'année 2019, la subvention de fonctionnement s'élève à 870 000€. Une subvention complémentaire exceptionnelle de 54 000 € pour l'année 2019 sera également versée.

Article 2 : Les autres articles demeurent inchangés.

Fait en trois exemplaires originaux
à Digne-Les-Bains, le

La présidente de PAA	Le président de l'Office du Tourisme
Patricia GRANET-BRUNELLO	Bernard TEYSSIER

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Application agréée E.legalite.com